



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pouvoir d'achat

Question au Gouvernement n° 400

Texte de la question

PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

M. le président. La parole est à Mme Laure de La Raudière, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Laure de La Raudière. Madame la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, ma question sera brève car elle rejoint les préoccupations que vient d'exprimer M. Dionis du Séjour.

Voici ma liste de courses d'aujourd'hui : beurre, yaourts, pâtes, céréales, biscottes, pain de mie, riz, jambon, lait, oeufs.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Ah !

Mme Laure de La Raudière. Eh oui, il m'arrive de les faire !

Tous ces produits de consommation quotidienne ont vu leurs prix s'envoler de 5 à 48 % entre novembre 2007 et janvier 2008, selon une enquête publiée dans le numéro de mars de *60 millions de consommateurs*.

M. Frédéric Cuvillier. Que fait le Gouvernement ?

Mme Laure de La Raudière. Le 25 février dernier, le Premier ministre a déclaré que tous les moyens à la disposition du Gouvernement seraient mobilisés...

M. Jacques Desallangre. Il n'en a pas !

Mme Laure de La Raudière. ...pour apporter une réponse efficace à cette augmentation significative des prix.

Dans l'attente des premiers résultats de la loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs que nous avons votée au mois de décembre 2007 et des mesures complémentaires qui seront inscrites dans la loi de modernisation de l'économie, vous avez mis en place, avec Luc Chatel, un Observatoire des prix et des marges, chargé de croiser toutes les données disponibles afin d'analyser les variations des prix des produits alimentaires.

Madame la ministre, quelles sont les premières constatations de cet Observatoire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

M. Jacques Desallangre. Que les prix ont augmenté !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi*. Madame la députée, j'ai effectivement mis en place, avec Luc Chatel, un Observatoire des marges et des prix qui a publié, le 21 mars, toute une série de données et d'analyses fort intéressantes. Nous devons poursuivre ce travail et aller plus loin en observant ce qui se passe précisément au niveau des fournisseurs. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de comparer des éléments au niveau de la distribution, mais pas suffisamment au niveau des fournisseurs.

Cette étude nous apprend que, grâce à la loi Galland réformée par la loi Chatel du 3 janvier 2008, certaines baisses peuvent être répercutées sur le consommateur. J'observe à cet égard qu'une grande enseigne s'est engagée à répercuter toutes les marges ainsi dégagées sur cent produits considérés comme déterminants pour les catégories les plus défavorisées. Je l'en félicite et j'espère que la concurrence s'inspirera de cet exemple. Il ressort également de l'étude que si les grands distributeurs ont en général comprimé leur marge sur le riz et d'autres produits de première nécessité, ils les ont largement augmentées pour certaines marchandises comme le camembert...

M. Frédéric Cuvillier. Le camembert *Président* ? (*Sourires.*)

Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. ...le jambon et les céréales pour enfants.

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)

M. le président. Veuillez écouter la réponse de Mme la ministre !

Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. C'est dans cet équilibre entre l'écrasement des marges sur certains produits et la hausse des marges sur d'autres que nous allons continuer à exercer une forte pression sur les grands distributeurs et les fournisseurs, grâce à l'action d'une Autorité nationale de la concurrence renforcée qui devra effectuer des contrôles plus nombreux pour déterminer si certains fournisseurs ou certains distributeurs peuvent s'entendre, ce que nous ne tolérerons pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.)*

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 400

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mars 2008